

N°	/	/2026	Cotisation	chèques	Nom du chèque :
----	---	-------	------------	---------	-----------------



## FICHE D'INSCRIPTION 2026– 2027

Site : [gymgazelle.e-monsite.com](http://gymgazelle.e-monsite.com)  
 Téléphone : 06 34 27 42 66  
 Mail : [gymgazelle@gmail.com](mailto:gymgazelle@gmail.com)

NOM .....

Prénom ..... Date de naissance.....

N° de tél. Mobile : .....

Mail.....

NOM et N° de téléphone de la personne à appeler en cas d'urgence (obligatoire) : .....

<b>Cotisation 150€ Au choix de 1 à 4 ACTIVITES DE BASE :</b> <b>Marche active, Gym matin, Gym soir, Muscu</b> <b>OU</b> 1 seule autre activité d'une heure : Yoga ou Qi Gong ou Pilates ou Sophrologie	<b>+ 50€</b> pour chaque autre activité d'une heure supplémentaire à ajouter au tarif de départ de 150€
---	---

**ENTOUREZ ou SURLIGNEZ** dans les colonnes des **JOURS** les **HORAIRES** qui vous conviennent

ACTIVITES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Marche Active	9h / 10H15				
Gym matin		8H45 / 9H45		8H45 / 10H	
Gym soir		18H35 / 20H			
Muscu			18H / 20H		18H / 20H
Yoga groupe 1	18H35 / 19H35				
Yoga groupe 2	19H45/ 20H45				
Qi Gong 1		11H / 12H			
Qi Gong 2				11H / 12H	
Pilates groupe 1				18H35 / 19H35	
Pilates groupe 2				19H40 / 20H40	
Sophrologie					9H / 10H15

**RECAPITULATIF : PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT en une seule fois** lors des journées d'inscription les Samedis 20 juin, 5 et 12 septembre 2026 de 9h à 12h **à la salle Marcel Gouvernet**

- Règlement de la somme de .....en 1, 2 ou 3 chèques maxi sans décimale  
**A l'ordre de GYM GAZELLE** (les chèques seront encaissés en octobre, novembre et décembre)
- Pour les nouveaux adhérents en 2026-2027 joindre **2 photos d'identité récentes avec votre nom au dos**
- Pour les mineurs (+ de 16 ans) autorisation et signature des parents OBLIGATOIRES

**J'ai pris connaissance du règlement intérieur, je l'accepte et je le garde.**

Date: .....Signature :

(A conserver par l'adhérent)

# Le règlement intérieur de l'association Gym Gazelle

(Ratifié par l'assemblée générale du 9 octobre 2018)

Site : [gymgazelle.e-monsite.com](http://gymgazelle.e-monsite.com)

Téléphone : 06 34 27 42 66

Mail : [gymgazelle@gmail.com](mailto:gymgazelle@gmail.com)

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser le fonctionnement de l'association. Son rôle est défini dans les statuts de l'association consultables sur le site [gymgazelle.e-monsite.com](http://gymgazelle.e-monsite.com).

Il sera communiqué à l'ensemble des adhérents et sera consultable en permanence sur le site.

## Article 1 : Les membres de l'association

L'association se compose

- D'un bureau (membres actifs bénévoles) gérant l'association avec
  - Un(e) président(e)
  - Un(e) trésorier(e)
  - Un(e) responsable adhérents
- D'adhérents ayant acquitté une cotisation annuelle fixée par le bureau et accepté le règlement intérieur. Cette cotisation donne accès à un nombre limité d'activités correspondant au choix individuel effectué sur la fiche d'inscription, et ce, dans la limite des places disponibles pour chaque atelier. La pratique sportive au sein de l'association impose d'avoir imprimé, rempli et fourni le Questionnaire de Santé se trouvant sur la page d'accueil du site de Gym Gazelle.

## Article 2 : Cotisation

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Le montant de celle-ci est fixé chaque année par le bureau.

La cotisation inclut une assurance couvrant les activités.

Les modalités de versement de la cotisation sont indiquées sur la fiche d'inscription.

**Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.** Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de maladies graves empêchant la poursuite de l'activité.

## Article 3 : Admission de nouveaux membres

L'association peut à tout moment accueillir de nouveaux membres dans la mesure de la place disponible dans les différentes disciplines en respectant les modalités d'inscription, jusqu'à fin janvier de la saison en cours.

## Article 4 : Exclusion

Les cas de non respect des règles établies dans le règlement intérieur, d'attitude portant préjudice à l'association, de fautes intentionnelles ou de refus de paiement de la cotisation annuelle, de fraude vis-à-vis de l'association, peuvent déclencher une procédure d'exclusion.

Celle-ci doit être prononcée par le bureau à une majorité des deux tiers, seulement après avoir entendu les explications du membre contre lequel la procédure est engagée. Il est invité par lettre recommandée à se présenter et peut se faire assister par un membre de l'association qu'il aura choisi.

## Tableau des activités

ACTIVITES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LIEU D'ACTIVITE
<b>Marche Active</b>	<b>9H / 10H15</b>					Stade Jean Bouin
<b>Gym matin</b>		<b>8H45 / 9H45</b>		<b>8H45 / 10H</b>		Stade Jean Bouin
<b>Gym soir</b>		<b>18H35 / 20H</b>				Ecole de la Gazelle
<b>Muscu</b>			<b>18H / 20H</b>		<b>18H / 20H</b>	Stade Jean Bouin
<b>Yoga groupe 1</b>	<b>18H35 / 19H35</b>					Ecole de la Gazelle
<b>Yoga groupe 2</b>	<b>19H45 / 20H45</b>					Ecole de la Gazelle
<b>Qi Gong 1</b>		<b>11H / 12H</b>				Impasse d'Everlange
<b>Qi Gong 2</b>				<b>11H / 12H</b>		Impasse d'Everlange
<b>Pilates groupe 1</b>				<b>18H35 / 19H35</b>		Ecole de la Gazelle
<b>Pilates groupe 2</b>				<b>19H40 / 20H40</b>		Ecole de la Gazelle
<b>Sophrologie</b>					<b>9H / 10H15</b>	Salle M. Gouvernet